

COMMISSION PERMANENTE SUR L'HABITATION

SÉANCE RÉGULIÈRE

14 mai 2003

PROCÈS-VERBAL

15^e SÉANCE

DATE : Le 14 mai 2003

HEURE : 17 h

LIEU : Salle Gatineau, 25, rue Laurier, 1^e étage, Hull

PRÉSENCES :

Membres

- M. Marc Bureau, président, conseiller dist. Wright-Parc-de-la-Montagne (# 5)
- M^{me} Denise Laferrière, vice-présidente, conseillère district de Hull (# 8)
- M. Aurèle Desjardins, conseiller district du Lac-Beauchamp (# 14)
- M. Claude Coulombe, organismes de logement et coopératives d'habitations
- M. Serge Forget, organismes de logement et coopératives d'habitations
- M. Marc-André Laurin, associé au domaine de l'habitation
- M. Benoît Mottard, associé au domaine de l'habitation
- M. François Roy, organismes de logement et coopératives d'habitations
- M. Robert Tremblay, associé au domaine de l'habitation

Secrétaire

- M. Ghislain Deschênes, coordonnateur des comités

Personnes ressources

- M. Charles Hoffman, chargé de programmes
- M. David Leclerc, coordonnateur de programmes
- M. Réjean Martineau, chef de division, programmes et projets, par intérim
- M. André Croteau, chef de division, transactions immobilières

ABSENCES :

- M^{me} Dominique Godbout, organismes de logement et coopératives d'habitations
- M^{me} Lucie Tassé, associé au domaine de l'habitation

DISTRIBUTION : Aux membres de la CPH, aux personnes ressources, aux membres du conseil municipal et au Greffier.

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE

COMMISSION PERMANENTE SUR L'HABITATION
PROCÈS-VERBAL DE LA 15^e SÉANCE TENUE LE 14 MAI 2003

1. Ouverture

La vice-présidente ouvre l'assemblée à 17 h 46 et souligne que le président se joindra à la séance un peu plus tard.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté en déplaçant les articles 7 et 8 après l'article 11 et en ajoutant trois (3) sujets à l'article varia.

On demande qu'à l'avenir le sujet « État de la situation des projets en cours » soit ajouté à tous les ordres du jour.

1. Ouverture
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Date de la prochaine assemblée (11 juin 2003)
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 avril 2003
5. Signature du procès-verbal de la séance du 23 avril 2003
6. Suivi du procès-verbal de la séance du 23 avril 2003
7. Contribution municipale supplémentaire – LAQ, projet de construction de 42 logements abordables à l'intersection du boulevard de l'Hôpital et de la rue du Mont-Royal
8. Logement abordable Québec – volet privé, sélection des projets
9. SCHL : enquête sur les intentions d'achat et de rénovation
10. Période de questions des citoyennes et citoyens
11. Varia :
 - a) Crise du logement
 - b) Projet de stratégie d'habitation municipale
 - c) Gîte Ami
12. Levée de la séance

3. Date de la prochaine assemblée

La prochaine assemblée est fixée au 11 juin 2003 à 17 h.

4. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 avril 2003

Le procès-verbal de la séance du 23 avril 2003 est accepté avec les corrections suivantes : à la page 1 remplacer le nom de famille « Saucier » par « Tissot », à la page 3 remplacer le chiffre « 30 000 \$ » par « 50 000 \$ » et supprimer les noms des coopératives d'habitation « Du Coteau », « Val-Tétreau » et « Sur L'Île » et, à la page 6, remplacer le chiffre « 115 000 \$ » par « 57 500 \$ ».

5. Signature du procès-verbal de la séance du 23 avril 2003

Le procès-verbal de la séance du 23 avril 2003 sera signé par le président une fois les corrections apportées.

6. Suivi du procès-verbal de la séance du 23 avril 2003

On mentionne qu'un projet de résolution a été préparé, adopté par le conseil

COMMISSION PERMANENTE SUR L'HABITATION

PROCÈS-VERBAL DE LA 15^e SÉANCE TENUE LE 14 MAI 2003

municipal et transmis au gouvernement du Québec en vue du maintien des investissements en habitation contenus dans le budget du gouvernement du Québec.

On souligne également que des discussions ont été tenues avec des responsables de la Société d'habitation du Québec (SHQ) et dans le cadre du congrès annuel de l'Union des municipalités du Québec tenu à Gatineau en début mai 2003.

De plus, on mentionne qu'une analyse d'impacts du projet de résolution présenté lors de la séance du 23 avril dernier est en cours de réalisation. On souligne que cette analyse devra être complétée rapidement soit avant le dépôt du budget du gouvernement du Québec.

Par ailleurs, on explique que les deux projets recommandés lors de la dernière séance (Mon Chez-Nous et Coopérative Arc-en-Ciel) devraient normalement être acceptés par le conseil municipal lors de leur séance du 27 mai prochain.

Enfin, on précise que les projets présentés dans le cadre du volet III (Arche Agapé et Logemen'occupe) ne peuvent pas, pour le moment, être garantie par la Société d'habitation du Québec.

9. SCHL : enquête sur les intentions d'achat et de rénovation

On explique brièvement que la SCHL amorcera, au cours des prochaines semaines, la procédure pour réaliser l'enquête annuelle sur les intentions d'achat ou de rénovation dans les cinq marchés du Canada soit Vancouver, Calgary, Toronto, Montréal et Halifax.

On mentionne que les résultats de cette enquête seraient très utiles pour la ville de Gatineau, les constructeurs et les consommateurs. On déplore le fait que la région de Gatineau / Ottawa n'est pas visée par cette enquête et on explique que la SCHL serait disposée, moyennant une contribution de 40 000 \$, à ajouter la région aux marchés du Canada présentement visés par l'enquête. On ajoute que la ville d'Ottawa serait prête à participer financièrement à ce projet et que l'APCHQ pourrait également contribuer.

On souligne que la SCHL devrait prendre tous les moyens pour inclure le marché de Gatineau / Ottawa (4^{ième} au Canada) dans l'enquête et assumer tous les frais au même titre que pour les marchés de Vancouver, Calgary, Toronto, Montréal et Halifax.

On convient que le président de la CPH et son homologue à la ville d'Ottawa (Alex Munter) rencontrent les responsables de la SCHL à ce sujet afin que le marché de Gatineau / Ottawa soit inclus dans cette enquête.

10. Période de questions des citoyennes et citoyens

Aucune personne n'est présente.

11. Varia :

a) Crise du logement

COMMISSION PERMANENTE SUR L'HABITATION
PROCÈS-VERBAL DE LA 15^e SÉANCE TENUE LE 14 MAI 2003

On mentionne que le sujet a été discuté à l'article six (6) de la présente séance. Cependant, on ajoute que la résolution qui a été adoptée par le conseil municipal, doit être perçue comme une démarche stratégique auprès du gouvernement du Québec. On souligne que le travail se poursuit et qu'un avis de motion sur la participation de la ville de Gatineau pour atténuer les effets de la crise du logement, sera déposée au conseil municipal du 27 mai et que le projet de résolution devrait être adopté lors de la séance du conseil municipal du 17 juin 2003.

Par ailleurs, on dépose pour information, copie d'une lettre de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse adressée à M. Jean-Marc Fournier, ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir. Dans cette lettre, la Commission invite le gouvernement à modifier le décret numéro 390-2003 au sujet du programme cadre d'aide aux municipalités connaissant une pénurie de logements afin de respecter les principes énoncés dans la Charte des droits et libertés de la personne. On souligne dans cette correspondance que certaines conditions dudit programme créent des distinctions et exclusions prohibées par l'article 10 de la Charte.

b) Projet de stratégie d'habitation municipale

On souligne que le conseil municipal sera invité, le 27 mai 2003, à adopter le budget général pour couvrir les dépenses reliées à la révision du schéma d'aménagement et du plan d'urbanisme. On mentionne que la stratégie d'habitation municipale est incluse dans le cadre de cette opération. On ajoute qu'un devis est présentement en rédaction et que le consultant retenu devra produire cette stratégie dans un délai de six (6) mois.

On demande que ce devis soit déposé pour bonification, à la prochaine séance de la CPH.

c) Gîte Ami

On mentionne que selon certaines informations, le projet de relocalisation du Gîte Ami serait contesté en cour supérieure du Québec au niveau du règlement de zonage. On prévoit qu'une injonction empêchant l'émission d'un permis de construction, sera émise au cours des prochains jours.

7. Contribution municipale supplémentaire – LAQ, projet de construction de 42 logements abordables à l'intersection du boulevard de l'Hôpital et de la rue du Mont-Royal

M. Serge Forget, membre citoyen de la CPH quitte la séance après avoir divulgué la nature de son intérêt dans les dossiers présentés par les Services de gestions en habitation populaire (LSGHP) sis à l'intersection du boulevard de l'Hôpital et de la rue du Mont-Royal et au 996 – 1000, boulevard Maloney est.

CONSIDÉRANT QU'une demande de contribution municipale supplémentaire pour le projet de construction de 42 logements abordables à l'intersection du boulevard de l'Hôpital et de la rue du Mont-Royal a été formulée;

CONSIDÉRANT QU'au moment où le dossier a été analysé par les fonctionnaires de la SHQ, le gouvernement du Québec a modifié par décret le barème des coûts de construction reconnu;

COMMISSION PERMANENTE SUR L'HABITATION
PROCÈS-VERBAL DE LA 15^e SÉANCE TENUE LE 14 MAI 2003

CONSIDÉRANT QUE la subvention de la SHQ et de la ville de Gatineau doit être revue à la hausse dû au nouveau barème des coûts de construction reconnu :

R-CPH-2003-05-14/10

Que ce comité recommande au conseil de verser une contribution municipale supplémentaire de 34 000 \$, le tout conformément aux informations dans le dossier soumis à la Société d'habitation du Québec dans le cadre du programme Logement Abordable Québec, volet social et communautaire, au projet de construction de 42 logements abordables à l'intersection du boulevard de l'Hôpital et de la rue du Mont-Royal, district du Versant (no 12), secteur Gatineau.

ADOPTÉE

8. Logement abordable Québec – volet privé, sélection des projets

On rappelle les grandes lignes du programme Logement Abordable Québec, volet privé, la procédure mise en place pour obtenir des propositions, les critères de sélection des projets et on résume brièvement chacun des trois (3) projets présentés.

On demande de vérifier quelle sera la garantie hypothécaire de ces projets et les coûts de loyer demandés.

R-CPH-2003-05-14/11

Que ce comité recommande au conseil :

- d'assurer M. Thomas Lotz d'une contribution financière de 115 000,00 \$, dont une contribution financière de la Ville de Gatineau de 22 500,00 \$, pour la construction de huit (8) logements abordables, le tout conformément aux étapes à respecter dans le cadre du programme Logement Abordable Québec, volet privé sur la rue Principale, district de Buckingham (no 17) secteur Buckingham;
- d'assurer M. Peter Bouwman d'une contribution financière de 213 900,00 \$, dont une contribution financière de la Ville de Gatineau de 41 850,00 \$, pour la construction de douze (12) logements abordables, le tout conformément aux étapes à respecter dans le cadre du programme Logement Abordable Québec, volet privé sur la rue Principale, district de Buckingham (no 17) secteur Buckingham;
- d'assurer Les services de gestion en habitation populaire d'une contribution financière de 93 000,00 \$, dont une contribution financière de la Ville de Gatineau de 13 950,00 \$, pour la construction de six (6) logements abordables, le tout conformément aux étapes à respecter dans le cadre du programme Logement Abordable Québec, volet privé sur la rue Principale, district de la Rivière-Blanche (no 15) secteur Gatineau;

ADOPTÉE

12. Levée de la séance

La séance est levée à 20 h 17.